

Le 21 décembre, le village de Sainte-Rose, dans le comté de Laval, se prononçait, par un vote de 342 à 25, en faveur d'un règlement de prohibition ; et, le lendemain, c'était la ville de Terrebonne qui, par une majorité de 174 voix, — soit 192 à 18 — donnait une carte de route aux deux hôteliers qu'elle remercie de leurs services inutiles.

Le 27 décembre, Ste-Justine, dans le comté de Dorchester et St-Jean des Piles, au diocèse des Trois-Rivières, se prononçaient à l'unanimité des votes, pour le régime de la prohibition ; et le 29 décembre, St-Gabriel de Brandon passait, à son tour du côté des prohibitionnistes.

Et ce n'est pas encore fini, la marche triomphante de l'idée de prohibition. On annonce, en effet, que les villes de Saint-Hyacinthe, Drummondville, Arthabaska, Joliette et Victoriaville se préparent à livrer, elles aussi, des assauts prochains contre la citadelle du whisky.

Si, en revenant de ces divers champs de bataille, il prenait fantaisie aux soldats de la tempérance de se couvrir d'une gloire nouvelle, nous leur conseillons de s'arrêter à Québec... où tout le monde les attend avec l'impatience de « sœur Anne » !!

* * *

Il ne faudrait pas croire, tout de même, que ces victoires antialcooliques ne coûtent aucun effort et on se tromperait grandement si on s'imaginait que les marchands de liqueurs ne font plus guère de résistance sérieuse.

Il suffit, pour se convaincre du contraire, d'ouvrir nos grands et nos petits quotidiens, et certaines autres publications, même religieuses, surtout depuis une semaine : il s'en exhale une odeur d'alcool absolument repoussante.

Des journaux qui s'étaient fait une loi, jusqu'ici, de ne pas accepter les annonces des vendeurs d'alcool étalaient, ces jours derniers, des titres flamboyants au-dessus d'illustrations très alléchantes, pour inviter leurs lecteurs à boire, durant le « temps des fêtes », des bières réputées douces et inoffensives ou même, tout simplement, du champagne, du cognac et du gin. Quand on prend du galon... !

C'est que, voyez-vous, les grands journaux ont beaucoup de dépenses à faire et une quantité de comptes à régler, au cours du mois de décembre.

Et, alors, on vend une page ou deux au marchand de liqueurs qui ne chicane jamais sur le tarif qu'on lui impose. Et quand ce petit marché rapporte deux ou quatre cents piastres par insertion, on se dit qu'une ou deux ou trois fois n'est pas coutume. Et puis, il y a le reste du journal où on se perd en considérations